



Propriétés

Titre : Circulaire 2023/C/5 relative aux indemnités pour frais de séjour en Belgique

Résumé : Indemnités pour frais de séjour en Belgique : montants indexés applicables à partir du 01.01.2023.

Mots clefs : indemnité forfaitaire impôt sur les revenus frais de séjour de personnel frais propre à l'employeur

Date du document : 04/01/2023

Date Fisconet*plus* Date de publication initiale sur Fisconet*plus* : 04/01/2023

Circulaire 2023/C/5 relative aux indemnités pour frais de séjour en Belgique

Indemnités pour frais de séjour en Belgique : montants indexés applicables à partir du 01.01.2023.

impôt sur les revenus ; frais de séjour ; indemnité forfaitaire ; indemnité pour frais propres à l'employeur ; remboursement de frais propres à l'employeur

SPF Finances, le 04.01.2023

Administration générale de la Fiscalité – Impôt des personnes physiques

1. Les indemnités pour frais de séjour qu'un employeur octroie aux membres de son personnel pour des missions de service en Belgique constituent, sous certaines conditions, un remboursement non imposable de frais propres à l'employeur, lorsqu'elles ne dépassent pas les indemnités équivalentes que l'Etat octroie à son personnel (1).

(1) Voir n° 15 et suivants de la [circulaire 2018/C/8 relative aux indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale du 22.01.2018](#).

2. Les montants maximaux repris dans le tableau ci-dessous constituent dans ce cadre un remboursement non imposable de frais propres à l'employeur, pour autant que toutes les conditions soient remplies.

	Indemnité forfaitaire journalière (frais de repas)	Indemnité forfaitaire mensuelle	Indemnité forfaitaire complémentaire journalière pour frais de séjour (frais d'hébergement)
Montant de base	10 euros/jour	Max. 16 x 10 euros/mois (prestation à temps plein)	75 euros/nuit
Montant indexé			
A partir du 01.09.2017	16,73 euros/jour	Max. 16 x 16,73 euros/mois	125,50 euros/nuit
A partir du 01.10.2018	17,06 euros/jour	Max. 16 x 17,06 euros/mois	128,01 euros/nuit
A partir du 01.04.2020	17,41 euros/jour	Max. 16 x 17,41 euros/mois	130,57 euros/nuit
A partir du 01.10.2021	17,75 euros/jour	Max 16 x 17,75 euros/mois	133,18 euros/nuit
A partir du 01.02.2022	18,11 euros/jour	Max 16 x 18,11 euros/mois	135,85 euros/nuit
A partir du 01.04.2022	18,47 euros/jour	Max 16 x 18,47 euros/mois	138,57 euros/nuit

A partir du 01.06.2022	18,84 euros/jour	Max 16 x 18,84 euros/mois	141,33 euros/nuit
A partir du 01.09.2022	19,22 euros/jour	Max 16 x 19,22 euros/mois	144,16 euros/nuit
A partir du 01.12.2022	19,60 euros/jour	Max. 16 x 19,60 euros/mois	147,05 euros/nuit
A partir du 01.01.2023	19,99 euros/jour	Max 16 x 19,99 euros/mois	149,99 euros/nuit

Réf. interne : 735.272